

*Attribution de temps*

Monsieur le Président, de toute évidence, c'est que seul un gouvernement vraiment conservateur peut adopter une telle politique et retourner ainsi sa veste.

Le gouvernement a récemment annoncé ici-même qu'il ne garantirait plus les prêts d'amélioration des pêches auprès des banques. Ces emprunts ont été contractés à la fin des années 70 et au début des années 80. Il ne garantira plus les prêts accordés aux pêcheurs, ces derniers seront entraînés devant les tribunaux et leurs possessions seront saisies. Le gouvernement n'honorera plus ces garanties. Et pourtant, il propose un projet de loi pour rembourser les personnes qui ont déposé plus de \$60,000 à la Banque Commerciale du Canada. Il s'agit de gens riches. Certains des bénéficiaires de cette mesure sont des millionnaires.

Bien entendu, la Société d'assurance-dépôt du Canada garantit les dépôts jusqu'à concurrence de \$60,000. Toutefois, le gouvernement fédéral fait maintenant volte-face et affirme qu'il ne révélera pas les noms de ceux qui en profiteront, mais qu'il remboursera les particuliers et les compagnies dont les dépôts à la Banque Commerciale du Canada dépassent \$60,000 ainsi que les intérêts qu'ils auraient pu accumuler durant une certaine période.

**M. Rodriguez:** Une garantie de remboursement.

**M. Baker:** Oui, une garantie de remboursement, monsieur le Président, que les Canadiens ne peuvent certes trouver admissible. D'une part, le gouvernement refuse de garantir les prêts aux pêcheurs parce que les banques ont dépassé une certaine limite mais, d'autre part, il est disposé à rembourser ceux dont les dépôts sont supérieurs à \$60,000 et il effectuera ce remboursement intégral sans même révéler l'identité de ces personnes et de ces compagnies.

Imaginez ce que sont les sentiments d'un pêcheur qui n'a absolument rien à la banque. Quand un agriculteur de l'ouest du Canada ou un pêcheur de Terre-Neuve se rend au bureau de l'assistance publique pour demander des prestations, une des premières questions qu'on lui pose concerne ses économies déposées à la banque et s'il en a, il doit les dépenser avant d'être admissible à des prestations. Un agriculteur ou un pêcheur qui demande de l'assistance sociale ne peut même pas déposer de l'argent dans le compte d'un enfant en prévision de ses études.

Le gouvernement dit à nos pêcheurs qu'il ne garantira plus les emprunts qu'ils obtiennent des banques parce qu'ils ont dépassé un certain plafond; c'est qu'une fois ce plafond dépassé, les tribunaux seront maintenant autorisés à saisir leurs biens. Il affirme ne plus être en mesure d'offrir la garantie qu'il a accordée par écrit il y a sept ans. Néanmoins, le même gouvernement propose maintenant de rembourser des millionnaires alors qu'aucune garantie n'avait été promise. On ne garantissait nullement de rembourser ces gens de pertes possibles comme ce fut le cas à l'égard des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts aidant aux opérations de pêche. Et voici que le gouvernement canadien propose de dépenser plus de 800 millions de dollars pour compenser les pertes des déposants de la Banque Commerciale du Canada.

Et l'on nous dit: «Qu'est-ce après tout que 800 millions de dollars?»

Dans l'exposé qu'ils ont fait à la Chambre des problèmes du secteur bancaire, les députés ministériels jouent avec les chiffres. On entend: «Oh, ce n'est qu'un milliard!» Ils ne s'expliquent jamais; ils ne disent jamais ce que tout cela va coûter exactement.

La Société d'assurance-dépôts du Canada est à sec, et elle l'est depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. Elle accuse un déficit de quelque 900 millions de dollars.

**Une voix:** Vous vous aventurez sur un terrain glissant.

**M. Baker:** Le député dit que je m'aventure sur un terrain glissant. Je me permettrai de lui dire que la Société d'assurance-dépôts du Canada devra emprunter à la Banque du Canada et que, en conséquence, les taux d'intérêt de l'assurance-dépôts vont grimper.

Mais, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a encore de l'argent à dépenser. Un milliard ici ou là ne fait pas une grosse différence. Sauf pour une certaine catégorie de gens. Pour le pauvre agriculteur, le pauvre pêcheur, le pauvre travailleur forestier, pour les gens qui font marcher notre pays—bien plus, monsieur le Président, que les députés et toutes ces autres classes de professionnels—il n'y a pas d'argent. Monsieur le Président, nous voulons savoir à qui ira cet argent. Lorsque nous le saurons, nous verrons si les personnes en question devraient ou non toucher cet argent.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood):** Monsieur le Président, je suis très préoccupée par le projet de loi de recapage de banques, et surtout par le fait que le gouvernement demande maintenant de poser des bornes à ce débat, ce qui empêchera de bien débattre le sujet.

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la sécurité de leurs établissements bancaires. Il a été question aux informations d'un effondrement possible de la Banque Mercantile, avec rumeurs de fusion ou d'absorption pour la tirer d'ennuis. L'effondrement de Norbanque a suivi de près celui de la Banque Commerciale du Canada.

Nous nous inquiétons beaucoup des répercussions de ces faillites, spécialement celle de la Banque Commerciale du Canada qui est la plus importante faillite bancaire que nous ayons eue jusqu'ici. Les Canadiens ont des raisons de s'interroger sur la façon dont leurs établissements sont gérés.

Dans l'année qui a précédé la faillite de la Banque Commerciale du Canada, cette banque avait pour président un Américain habitant en Californie. Il faut se demander qui garde la boutique.

On nous a présenté une liste effarante de pratiques bancaires erronées, incorrectes et imprudentes en matière, par exemple, de prêts et de décisions sur les domaines dans lesquels cette banque consentirait des prêts, et cette situation a duré pendant une longue période de temps.

Pendant sa dernière année d'existence cette banque n'a pas eu de président veillant sur place aux intérêts des déposants et des actionnaires canadiens.